

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 72-1356/SG/AI portant interdiction de séjour

n° 72-1356/SG/AI

Ministère

MINISTÈRE DES AFFAIRES INTERIEURES

Date de publication

18 septembre 1972

Numéro JO

n° 19 du 10/10/1972

Date du numéro

10 octobre 1972

TEXTE INTÉGRAL

Le séjour dans le District de Djibouti et les Cercles d'Obock et de Tadjourah est interdit pendant cinq ans à Dirieh Darar Nour, né vers 1937 à Djibouti, condamné le 13 avril 1967 à deux ans de prison plus cinq ans d'interdiction de séjour, le 17 juillet 1967, par le Tribunal supérieur d'appel, à quatre ans de prison (confusion des peines), et le 24 avril 1970 à dix-huit mois de prison pour vol (écroué le 11 mars 1967, libéré le 11 septembre 1972).